

Rapport annuel 2008

Table des matières

| | |
|---|----|
| Bienvvenue | 1 |
| Messages clés | 2 |
| Avant-propos du Président | 3 |
| Introduction du Secrétaire Général | 5 |
| Economie & Finance | |
| Solvabilité II | 6 |
| Comptabilité..... | 8 |
| Affaires juridiques | |
| Statut de Mutuelle Européenne | 9 |
| Gouvernance | 10 |
| Autres questions juridiques..... | 11 |
| Communications | 11 |
| Agenda social | 12 |
| De membre à membre | |
| Réassurance..... | 13 |
| RSE | 14 |
| Congrès d'Helsinki de 2008 | 15 |
| Gouvernance et financement de l'AMICE | |
| Performances financières..... | 16 |
| Conseil d'administration de l'AMICE | 17 |
| Structure de travail | 18 |
| Secrétariat de l'AMICE | 19 |
| Membres de l'AMICE | 20 |

Bienvenue

L'AMICE est la nouvelle voix forte et unifiée du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe.

L'AMICE, l'Association des Assureurs Mutuels et Coopératives d'Assurance en Europe, a été créée en juin 2008 par la fusion de deux associations existantes d'assureurs mutuels et coopératifs en Europe, l'ASAM et l'ACME, afin de représenter d'une seule et même voix les intérêts du secteur.

Son objectif principal est de garantir que la voix du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe soit entendue et que les intérêts de ses membres soient pris en compte afin d'obtenir une égalité des chances pour tous les assureurs européens, quelle que soit leur forme juridique.

L'AMICE offre ainsi aux assureurs mutuels et coopératifs de toute taille une plate-forme leur permettant d'allier les ressources à l'expertise, d'échanger les expériences au-delà des frontières nationales, et de discuter des problèmes clés et questions concernant les changements et l'évolution législatifs et réglementaires.

Forte de plus de 125 membres directs et 1600 membres indirects, représentant un tiers des compagnies d'assurance en Europe et 20% des primes, l'AMICE parle au nom d'une part significative du secteur de l'assurance.

Messages clés

L'AMICE est la voix ainsi que **l'organisation représentative** du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe.

Par le **suivi** de la politique et de la législation de l'UE, l'AMICE identifie et évalue les risques et opportunités pour les mutuelles.

Par le lobbying, l'AMICE s'engage à **obtenir une égalité de traitement pour** l'assurance en Europe pour le compte des mutuelles et coopératives.

L'AMICE promeut les **principes** de la mutualité en Europe.

Neutre en termes de concurrence, l'AMICE encourage le **partage des expériences** et les débats sur l'évolution du secteur.

L'AMICE veille aux **intérêts** de toutes les mutuelles en Europe : qu'elles soient de grande ou petite taille.

Et elle croit aux **valeurs** humaines.



Chers collègues,

En une courte année, nous avons parcouru un long chemin : depuis le Congrès inaugural d'Helsinki de l'AMICE en juin, qui a été bien accueilli par les membres, nous n'avons pas pris le temps de regarder en arrière.

Le fait que l'AMICE soit parvenue à s'établir comme la voix de la mutualité moderne en Europe est légitime, car la nécessité d'une organisation vraiment représentative pour le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative n'a jamais été plus grande.

Sur les nombreuses initiatives politiques qui nécessitent notre apport, **Solvabilité II** est celle dont les conséquences sont les plus étendues pour notre secteur. Elle introduit en effet une toute nouvelle approche pour la législation de l'assurance, d'une législation centrée sur le produit à une législation centrée sur la solvabilité. L'AMICE a constitué une présence constructive au cœur de ce débat souvent difficile et complexe – nous avons ainsi vu les assureurs mutuels participer en grand nombre au QIS4. Notre approche a été bien accueillie par les responsables politiques, et a aidé à garantir que les nouvelles règles ne créent pas involontairement de discrimination contre les formes juridiques mutuelles et coopératives. La question de la proportionnalité demeure centrale dans le processus actuel.

La gouvernance d'entreprise constitue également une priorité pour le contrôle et la réglementation. Ce débat opportun représente une occasion de mettre en exergue les valeurs au cœur de la mutualité et de faire preuve de notre adhésion naturelle aux pratiques de gouvernance d'entreprise responsable. En anticipant, je vois un rôle clé pour l'AMICE dans l'accroissement de la visibilité et de la compréhension de la philosophie mutualiste en Europe.

La création d'un **Statut de Mutuelle Européenne (SME)** doit rester à l'ordre du jour de l'UE. Bien que nos traditions mutualistes soient locales, nous sommes toujours restés ouverts à l'Europe. En effet, dans le monde globalisé et interconnecté qu'est le nôtre aujourd'hui, de nombreuses limites établies ont disparu. Enfin, je pense que le SME soulève des questions plus larges sur la nature de la mutualité et la création d'un véritable marché unique des services d'assurance. Ainsi, au lieu de la marginaliser, le résultat doit promouvoir la mutualité sur les marchés européens. L'AMICE appelle donc la Commission Européenne à fournir une évaluation claire des avantages et inconvénients avant d'introduire une nouvelle forme juridique de ce type. Dans différents rapports, le Parlement Européen a souligné à plusieurs reprises son soutien en faveur d'un projet de SME.

Mais ce sont moins les initiatives politiques que les soucis économiques qui constituent aujourd'hui nos priorités. Bien que les effets de **la crise financière mondiale** soient largement ressentis, la réaction de la société à cette crise est source d'espoir. Alors que les manquements à l'origine du malaise actuel sont analysés, nous pouvons prévoir que le pendule s'éloigne d'un capitalisme distant, basé sur le profit à court terme, pour revenir à un capitalisme centré sur l'humain. Les entreprises fondées sur des valeurs intimement liées à la société bénéficient donc d'un réel potentiel pour émerger plus fortes, après le comportement irresponsable récemment observé sur les places financières mondiales. Les entreprises mutuelles et coopératives ont toujours cherché à servir leurs clients d'une manière financièrement durable.

Alors, quelle est la prochaine étape pour l'AMICE ? Je suis heureux que notre présence renforcée aux niveaux européen et international porte déjà ses fruits. En regroupant nos ressources qui étaient auparavant réparties sur deux réseaux (l' AISAM et l' ACME), nous sommes désormais plus à même de représenter le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative.

Malgré la jeunesse de l'AMICE, nous avons déjà créé un haut niveau d'attente chez nos partenaires, qu'ils soient membres, régulateurs ou contrôleurs.

Nous continuerons de plaider en faveur d'une **égalité de traitement** pour tous les types d'entités d'assurance. Les assureurs mutuels et coopératifs européens jouent déjà un rôle clé dans l'économie – nos compagnies d'assurance gèrent des primes de plus de 180 milliards d'euros, nous représentons 20% du marché européen de l'assurance et fournissons plus de 230 millions de citoyens européens en services sociaux et de santé – et nous avons le potentiel de poursuivre notre croissance.

Comme il sied à une organisation fondée sur les valeurs humaines, nous avons une équipe du secrétariat dévouée et pleine de ressources. Je souhaiterais les remercier de leur soutien inestimable, tant dans la phase préparatoire, pendant la gestation de l'idée de l'AMICE, que dans la naissance de notre nouvelle organisation. De plus, je souhaite également joindre mes remerciements à ceux du Secrétaire général à tous les membres de l'AMICE et leurs dévoués représentants au Conseil de l'AMICE et dans nos groupes de travail et task forces, pour leurs efforts.

Je suis convaincu que nos valeurs mutuelles et coopératives nous apportent la force et que cet atout unique nous permettra d'aborder les défis futurs avec assurance.



Asmo Kalpala, Président de l'AMICE



Chers membres,

Pour réussir, une association professionnelle doit écouter ses membres et parler pour ses membres, être visible pour ceux envers qui elle s'engage afin de les représenter. Depuis notre création, nous ne nous sommes donc pas seulement efforcés d'être les yeux et oreilles de nos membres, nous avons également fait en sorte que l'AMICE soit vue et écoutée lorsqu'elle parle au nom du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. En considérant les douze mois écoulés, nous pouvons nous satisfaire du fait que l'AMICE est déjà reconnue et respectée par les responsables politiques des services financiers en Europe et dans le monde.

Parallèlement à la présence et la visibilité, assurer l'existence et le fonctionnement de l'AMICE a nécessité une triple approche. L'enjeu de la première année a consisté à garantir une forte adhésion, à créer une identité d'entreprise précise pour l'AMICE, et à gérer les difficultés opérationnelles, logistiques, voire psychologiques inhérentes à la formation d'une nouvelle organisation à partir de deux entités distinctes.

Pour que l'AMICE soit pleinement représentative du secteur mutuel et coopératif européen, il fallait des membres actifs dans tous les domaines de l'assurance. Je suis heureux d'annoncer que l'AMICE a bénéficié de l'allégeance continue des anciens membres de l'ACME et de l'ASAM et que le nombre croissant et la diversité de nos membres nous permet aujourd'hui d'être présents sur 17 marchés européens (et 2 africains). Cette base solide nous a aidés à devenir rapidement un interlocuteur crédible auprès des responsables politiques, des contrôleurs et autres partenaires.

Des membres passionnés et engagés constituent la clef de voûte du bon fonctionnement d'une association. L'AMICE a de la chance à cet égard, et notre force repose sur les efforts désintéressés de nos membres qui consacrent leur savoir-faire ainsi que leur plus précieuse ressource, le temps, à soutenir les activités de l'AMICE. L'adhésion directe par les entreprises d'assurance, ainsi que l'adhésion des associations mutuelles sur les marchés clés, constituent indéniablement un point fort de notre organisation.

Lors de la création de l'AMICE, nous avons profondément réfléchi aux valeurs incarnées par cette nouvelle entité. Cet exercice n'a pas été vain car nous disposons maintenant d'une identité claire et distincte pour notre association: intellectuelle et visuelle. Comprenant nos 7 messages clés, notre nouvelle image nous fournit des objectifs clairs lors des contacts avec des acteurs externes, et galvanise nos adhérents autour de valeurs partagées.

Dès le début, nous avons été soucieux de la nécessité de nous construire sur le solide héritage des organisations antérieures, l'ASAM et l'ACME. Le fait que nous ayons été immédiatement opérationnels est en grande partie dû à la bonne volonté de nos membres, à l'engagement de leurs représentants, et aux efforts de mes collègues du Secrétariat de l'AMICE. Un nouveau bureau, une équipe de l'AMICE renforcée et une nouvelle structure de groupe de travail sont désormais en fonctionnement.

Une fois les fondamentaux mis en place, il y a déjà un air d'attente des politiques comme des membres. En continuant à influencer, à participer et à aider à modeler les règles régissant les opérations de nos membres, nous devons enrichir notre contribution au débat politique. Cela signifie optimiser nos ressources limitées afin de permettre le renforcement du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative, en créant une égalité de traitement pour tous les assureurs.

L'AMICE est lancée et nos objectifs sont clairs. Le mot d'ordre est donc en avant toute pour 2009.

Gregor Pozniak, Secrétaire général de l'AMICE

Solvabilité II

Solvabilité II est le projet d'assurance de l'UE le plus important et le plus ambitieux jamais entrepris. En alignant de manière optimale les exigences de pérennisation du capital sur les risques spécifiques de chaque entité d'assurance, Solvabilité II est destiné à atteindre ses objectifs de protection des preneurs d'assurance ainsi que la stabilité du système financier. Solvabilité II apporte également des changements significatifs à la supervision du processus de contrôle (Supervisory Review Process).

Alors que se durcit le débat politique et technique autour de la proposition de directive Solvabilité II, l'AMICE s'est rapidement établie comme une présence constructive – bénéficiant en cela de l'activisme

déployé par l'ancienne task force commune de l'AMICE-ACME. Les superviseurs et régulateurs de l'UE ont recherché et obtenu une contribution d'une grande qualité du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative européenne. La diversité des membres – qu'il s'agisse des leaders du marché ou des très petits assureurs – ainsi que la proximité de l'AMICE avec le marché sont très appréciées. L'AMICE a ainsi enrichi la proposition de Solvabilité II en soulevant des inquiétudes légitimes, suggérant des solutions et en convainquant les responsables politiques de l'UE de procéder aux changements appropriés. L'AMICE continuera de garantir que les spécificités de ses membres soient prises en compte pendant le reste du processus.

Création d'une égalité de traitement

L'AMICE est parvenue à attirer l'attention sur des aspects de Solvabilité II qui pourraient involontairement fausser la concurrence en faveur des assureurs à responsabilité limitée au détriment des assureurs mutuels et coopératifs.

Proportionnalité

Le principe de proportionnalité signifie que les exigences avancées par Solvabilité II sont, de manière significative, proportionnelles à la nature, l'échelle, et la complexité de l'exposition au risque de l'assureur, mais également à sa taille globale. L'AMICE a défendu avec succès l'exemption des petits assureurs du périmètre de Solvabilité II et a notamment souligné l'importance du principe de proportionnalité en ce qui concerne le processus de contrôle de révision et les exigences de reporting.

Fonds propres

Les mutuelles n'ont pas le même accès aux marchés de capitaux que les autres assureurs, et dépendent souvent, pour le financement de leur croissance, des versements supplémentaires des assurés. Les changements apportés au traitement des provisions d'égalisation dans le cadre de Solvabilité II doivent tenir compte des effets

potentiellement disproportionnés sur le capital pour les assureurs mutuels et introduire des mesures appropriées afin de corriger ce déséquilibre.

Rappels de cotisation (fonds propres auxiliaires)

La capacité de se tourner vers les membres pour obtenir des fonds propres supplémentaires est une caractéristique propre aux mutuelles dans de nombreuses juridictions. Elle constitue en effet une source de financement durable qui offre une alternative au financement par le marché des actions. Solvabilité II doit reconnaître de manière appropriée cette source de fonds propres pour les assureurs mutuels.

Risques à long terme

L'AMICE a constaté certaines difficultés à propos du risque de réserve pour certaines lignes non-vie de l'activité des assurances. Les grands assureurs étaient en effet confrontés à un défi spécifique sur le risque à long terme. L'AMICE a donc initié un dialogue constructif avec la Commission Européenne et le CEIOPS (Comité des Superviseurs d'Assurance et des Retraites) afin de trouver une solution adaptée et basée sur le risque.

Groupes mutuels

En ce qui concerne les groupes, la directive cadre traite le groupe comme une entité unique et non comme une somme d'entités juridiques distinctes. Le projet de texte établissait une discrimination involontaire contre les groupes mutuels qui souhaitaient bénéficier d'un traitement de groupe et d'un coup de capital réduit comme autorisé par l'option de soutien du groupe. L'AMICE est intervenue de manière constructive dans la recherche d'une nouvelle définition qui ne soit pas tributaire de la forme juridique des entreprises d'un groupe. Ainsi, une forme d'égalité de traitement a été établie même si la date pour l'introduction d'un soutien du groupe transfrontalier a été reportée.

Solvabilité II : l'avantage mutuel ?

Yanick Bonnet (GEMA, FR) et Markku Paakkanen (Tapiola, FI) sont les co-présidents de la task force Solvabilité II de l'AMICE et ensemble, ils sont à la tête de la contribution de l'AMICE à l'importante directive Solvabilité II.

Quel a été l'impact de l'AMICE sur le projet Solvabilité II ?

Markku Paakkanen (MP): Les responsables politiques de l'UE ont bien accueilli notre contribution positive. Notre dialogue avec eux a suscité une prise de conscience et a apporté des solutions spécifiques pour notre secteur. Ainsi, nos inquiétudes concernant le traitement des risques de long terme ont été à l'origine de modifications dans la formule standard. Bien que le processus soit encore en cours, c'est un réel succès.

Yanick Bonnet (YB): Bien évidemment, c'est un processus bilatéral. Nous soutenons le CEIOPS et les régulateurs avec notre participation active aux nombreuses consultations. L'objectif initial pour 2008 portait sur le QIS 4 (Etude Quantitative d'Impact n°4). L'AMICE a réalisé un bon travail pour aider les mutuelles de toute taille à prendre massivement part au QIS4.

MP: Nous avons également été des contributeurs majeurs au modèle interne partiel...

YB: Oui, le modèle interne initialement proposé qui devait être utilisé dans le cadre de la formule standard était potentiellement lourd. Nous avons présenté avec succès le concept d'une approche « propre à l'entité ». Les

responsables politiques ont apprécié notre engagement qui profitera à l'ensemble du marché de l'assurance, et pas seulement aux assureurs mutuels et coopératifs.

La crise financière a-t-elle fragilisé Solvabilité II ?

YB: Non, mais elle a fourni un test de résilience extrême qui renforce la nécessité d'une gestion efficace du risque. Contrairement à l'approche d'adéquation des fonds propres utilisée par les banques, Solvabilité II couvre les risques potentiels des deux côtés du bilan.

MP: La directive Solvabilité II présente simplement un modèle: elle n'élimine pas pour autant la responsabilité de la direction de prendre les bonnes décisions commerciales. La crise nous a montré ce que le marché pouvait créer de pire. Les assureurs doivent mener efficacement leur gestion du risque, et Solvabilité II les y aidera.

En quoi le travail de l'AMICE sur Solvabilité II profitera-t-il aux membres ?

YB: Nous apportons aux décideurs de l'UE le point de vue direct du marché. Notre mode de consultation formelle avec la Commission européenne et le CEIOPS assure que les préoccupations des assureurs mutuels et coopératifs, qu'ils soient de grande ou petite taille, sont entendues au plus haut niveau européen.

MP: Nous jouons également un rôle clé pour tenir nos membres informés des décisions significatives prises ici à Bruxelles et ayant un impact sur nos activités. Une approche simplifiée fait depuis longtemps partie de notre stratégie de communication avec les membres – en démystifiant Solvabilité II nous tenons chacun informé de ce qu'il doit savoir.



Markku Paakkanen - Yanick Bonnet

Une longue route

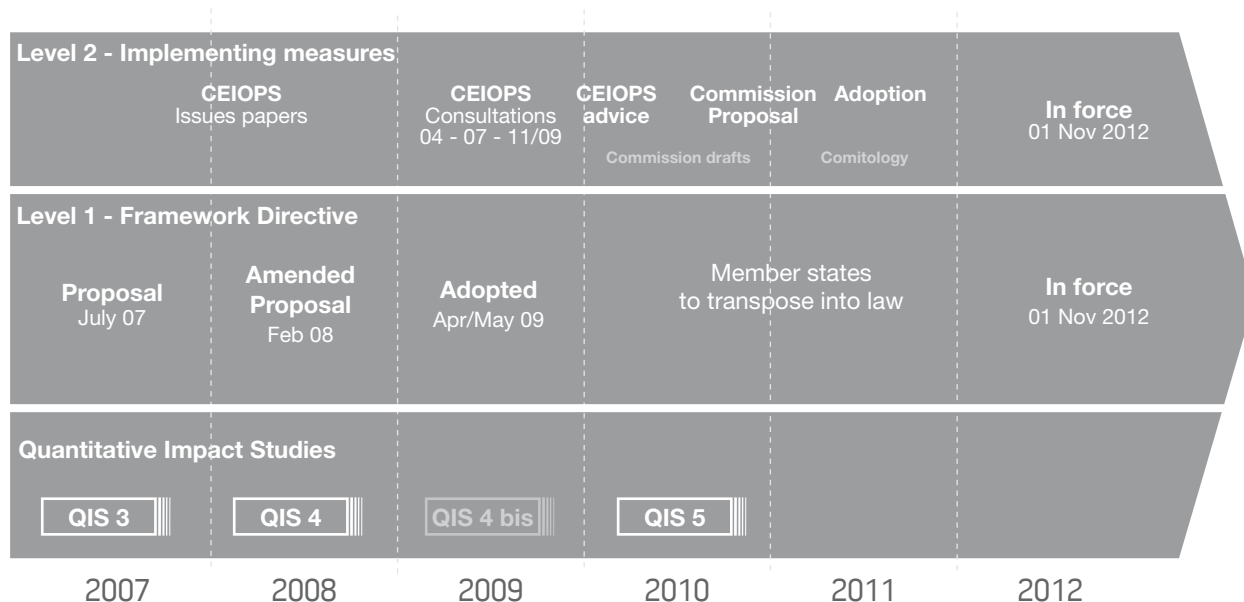
Solvabilité II est en cours d'élaboration depuis 2002 et le processus est loin d'être achevé maintenant que la Commission, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord politique et que la directive a été adoptée.

La Directive Solvabilité II est une directive cadre (ou dans le jargon de l'UE de «niveau 1»). Son objectif est de définir les principes d'un cadre économique basé sur le risque pour le contrôle de l'assurance. Elle doit

encore être complétée par des mesures de mise en œuvre détaillées (niveau 2) qui seront émises par la Commission Européenne après réception de l'avis du CEIOPS.

Lors des négociations au niveau 1, l'AMICE est restée vigilante afin de garantir le maintien des améliorations obtenues de haute lutte. En 2009, l'attention de l'AMICE sera essentiellement centrée sur les mesures de mise en œuvre du niveau 2.

Solvabilité II - calendrier



Comptabilité des contrats d'assurance

Alors que certains assureurs mutuels et coopératifs sont tenus par la loi d'appliquer les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) d'autres le font sur une base facultative et un plus grand nombre se préparent à le faire à l'avenir. En conséquence, l'AMICE regarde les questions comptables avec intérêt et participe à l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), le groupe consultatif mis sur pied pour assister la Commission européenne dans l'application des Normes IFRS, telles qu'é émises par le International Accounting Standards Board (IASB), en remettant un avis sur la qualité technique des normes IFRS.

L'IASB travaille actuellement sur la norme sur la comptabilisation des contrats d'assurance. Le projet

traitera les questions controversées telles que la nature et la portée des contrats d'assurance, la mesure des responsabilités d'assurance, la valeur de transfert par opposition à la valeur de réalisation et la comptabilisation des revenus. Le projet n'a pas encore atteint les objectifs attendus, en partie à cause de la récente crise économique qui a mis en lumière les difficultés de l'utilisation de concepts tels que la « juste valeur » sur un marché volatil.

Un exposé-sondage de l'IASB est désormais attendu pour la fin de l'année 2009 et une norme définitive en 2011. Tout le travail sur la comptabilité par les entreprises d'assurance est étroitement lié au projet Solvabilité II, dans la mesure où le Pilier III traite du reporting aux contrôleurs.

Affaires juridiques

La régulation des services financiers demeure une priorité au niveau européen et mondial – notamment en réaction à la crise financière. C'est pourquoi ont été prises un grand nombre d'initiatives politiques qui auront une incidence directe sur la future forme de l'activité d'assurances. Le groupe de travail Affaires juridiques de l'AMICE identifie, suit et évalue les risques et opportunités potentiels de ces initiatives pour les assureurs mutuels et coopératifs. Les questions telles que les fonds de garantie des assurances, les droits des consommateurs et les agences de notation ont été identifiés comme des domaines pour lesquels la contribution de l'AMICE au nom de ses membres est nécessaire.

Les assureurs mutuels et coopératifs affectionnent leur modèle de gouvernance et s'efforcent de démontrer et d'expliquer sa particularité aux assurés, contrôleurs, et au grand public. L'AMICE a hiérarchisé sa contribution au débat sur la gouvernance d'entreprise, qui constitue le sujet d'une étude technique de l'IAIS et caractérise le deuxième pilier de la Directive Solvabilité II.

Statut de Mutuelle Européenne

Alors que le point d'orgue de la stratégie réglementaire de l'UE pour les services financiers est passé d'une approche basée sur le produit à une approche basée sur le marché financier, une hétérogénéisation croissante du paysage de la concurrence pour les assureurs, en a été une des conséquences imprévues.

Tant que la forme juridique spécifique des mutuelles demeure inadéquatement reconnue au niveau européen, la diversité dans le secteur de l'assurance sera systématiquement mise en péril par la marche inexorable vers un marché financier européen commun.

Les membres de l'AMICE restent totalement engagés en faveur de l'uniformisation du terrain de l'assurance en Europe ; dans ce contexte, les mutuelles interpellent depuis longtemps la Commission européenne afin

de créer un Statut de Mutuelle Européenne (SME) – parallèlement aux statuts existants, c'est à dire pour la Société européenne ou la Coopérative européenne.

Une première proposition pour un SME a été retirée par la Commission européenne en 2006 en raison d'une absence de progrès dans le processus législatif. L'ACME et l' AISAM, les organisations antérieures à l'AMICE, ainsi que l'AIM, l'entité représentative des mutuelles d'assurance santé et de protection sociale, ont publié une proposition révisée pour un Règlement portant statut de la Société Mutuelle Européenne au cours de l'automne 2007.

L'objectif de l'AMICE porte désormais sur le succès du lancement d'une étude d'impact ou d'une étude de faisabilité afin d'évaluer si la création d'un Statut de Mutuelle Européenne (SME) permettrait au secteur de l'assurance mutuelle de concourir sur un pied plus égalitaire avec les entreprises à responsabilité limitée.

L'adoption d'un SME constitue potentiellement un moyen par lequel les assureurs mutuels pourraient obtenir une reconnaissance formelle plus forte de l'Europe en tant que forme alternative de modèle d'activité à celui de la société anonyme. Il fournirait ainsi un cadre juridique sur mesure au modus operandi d'une mutuelle (tel que l'absence de capital social et l'étroite participation des sociétaires-membres à la gouvernance de l'entreprise) qui serait valide sur l'ensemble de l'UE. Un SME pourrait ainsi servir d'outil précieux pour la promotion d'un modèle de société mutuelle dans les pays où elle est moins présente ou n'existe pas encore.

«Les assureurs mutuels et coopératifs ont un **effet d'équilibre** sur les marchés financiers.... les responsables politiques doivent s'assurer que les marchés de l'assurance sont basés sur le pluralisme.»

Asmo Kalpala,
Président de l'AMICE
PDG du Groupe Tapiola à la tribune lors de
la Conférence Eurofi en septembre 2008 à Nice

Gouvernance d'entreprise par les assureurs

Les pratiques de gouvernance des assureurs mutuels et coopératifs font l'objet de l'attention internationale et européenne. Maarten Hage [Président du Sous-Comité de Gouvernance et de Conformité de l'IAIS] décrit les motifs de l'étude technique de l'IAIS-OCDE sur la Gouvernance d'entreprise des assurances.

Pourquoi la gouvernance d'entreprise est-elle au premier plan de l'ordre du jour du contrôle ?

L'IAIS et l'OCDE ont regroupé leurs forces afin d'encourager une approche internationale cohérente de la gouvernance d'entreprise pour les assureurs. Notre décision de révision est prise en temps utile : le récent resserrement du crédit ainsi que la crise économique mondiale ont très clairement mis en relief la nécessité d'une gouvernance efficace pour l'ensemble du secteur des services financiers. Nous examinons les aspects clés de la gouvernance que les assureurs devront avoir en place afin de contrôler efficacement leur gestion du risque, les contrôles internes, la conformité, l'audit, et les affaires actuarielles.

Quelles leçons peuvent être tirées de la crise financière ?

A l'évidence, certaines pratiques de marché ont été moins idéales et un grand nombre de régimes de gouvernance d'entreprise existants ne l'ont pas décelé. La rémunération en est un exemple évident, les améliorations de la gouvernance pourraient aider à éviter des niveaux inappropriés d'implication

de la direction dans la conception des régimes de rémunération et encourager un équilibre accru entre les intérêts à court et à long terme.

Des améliorations spécifiques à l'assurance sont-elles nécessaires ?

Absolument. Si nous considérons la gouvernance dans le contexte de l'assurance, nous devons nous assurer que le conseil d'administration conserve un contrôle et une autorité efficaces sur les fonctions clés de l'entreprise et particulièrement dans la mesure où les pratiques deviennent de plus en plus sophistiquées. La gestion du risque est un bon exemple – c'est une fonction de base du secteur de l'assurance, dont l'importance grandit. Comment les conseils d'administration continuent-ils de surveiller ces fonctions techniquement complexes?

A l'évidence, les dispositions «adéquates» pour les membres du conseil doivent refléter l'évolution du secteur de l'assurance.

En Europe, Solvabilité II traitera également les normes de gouvernance ...

Les contrôleurs européens sont très conscients des deux processus, et un dialogue de qualité est engagé entre l'IAIS, l'OCDE et la Commission européenne. Les différents processus seront complémentaires. Cela dit, l'IAIS/ OCDE en est à une phase plus avancée – nous passerons prochainement de la phase descriptive à la phase prescriptive.

Les assureurs mutuels ont-ils conscience du défi de la gouvernance ?

Certainement, l'AMICE a fait une contribution appréciée à la rédaction de l'étude technique et nous avons été encouragés par le niveau d'engagement que nous avons obtenu des assureurs mutuels et coopératifs. Nous avons pris note de l'importance qu'ils accordent au positionnement des sociétaires au centre du modèle de gouvernance.

Peut-on parler d'un modèle à taille unique ?

Un des atouts du secteur de l'assurance est sa diversité. C'est pourquoi les règles de gouvernance doivent être proportionnelles à la taille de l'entité concernée tout en conservant le même niveau de protection pour tous les assurés. Indépendamment de la taille, donc, le système de gouvernance doit démontrer la gestion solide et prudente d'une entité et clairement attribuer les responsabilités.

Les contrôleurs ne créent pas des directives pour la simple satisfaction théorique ; à l'inverse, notre objectif est d'améliorer la gouvernance des assureurs. C'est pourquoi je pense que l'engagement affiché par l'AMICE dans ce processus constitue un indicateur positif que le marché est prêt à faire évoluer ses pratiques de gouvernance d'entreprise.

L'IAIS, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, représente les régulateurs et contrôleurs d'assurance dans près de 140 pays. L'AMICE possède un statut d'observateur au sein de l'IAIS.



Maarten Hage

Autres questions juridiques

Règlement Général d'Exemption par Catégorie (REC)

Le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (REC) accorde au secteur de l'assurance des exemptions spécifiques des règles de concurrence de l'UE. La Commission Européenne (CE) consulte actuellement le secteur sur l'opportunité de renouveler l'actuel REC dont l'expiration est prévue en mars 2010. L'AMICE a encouragé ses membres les plus petits à répondre à la consultation et mettre en lumière l'impact particulièrement négatif sur les petits assureurs, de tous types juridiques, en cas de suppression du REC.

Comme premier résultat positif, la Commission a indiqué au printemps 2009 qu'elle pourrait soutenir un REC pour des accords de coopération dans le domaine des statistiques, tableaux et études conjoints ainsi que pour la couverture conjointe de certains types de risques (groupements de réassurance et de coassurance). Toutefois, une extension du REC aux clauses-types et aux mesures de prévention semble moins probable.

Directive de Non-Discrimination

Les citoyens européens sont protégés par la loi contre la discrimination basée sur l'âge, la religion ou la croyance, l'orientation sexuelle ou le handicap sur le lieu de travail. En juillet 2008, la Commission européenne a adopté une proposition de directive dans le but d'étendre cette protection au-delà du lieu de travail afin d'inclure la sécurité sociale, les soins de santé, l'éducation et l'accès aux biens et services publics commerciaux, dont notamment l'assurance.

L'AMICE et le CEA (Comité Européen des Assurances) ont collaboré afin d'informer les législateurs sur les principes actuariels non discriminatoires nécessaires pour calculer le risque avec précision lors de l'élaboration d'une police d'assurance. Les assureurs mutuels et coopératifs soutiennent de tout cœur les objectifs de la directive et travaillent afin de faire en sorte que des amendements bien intentionnés apportés à la directive ne sapent pas les principes actuariels objectifs créant ainsi une incertitude juridique ou le retrait de la couverture d'assurance.

Projet eCall

eCall est un appel d'urgence généré par les capteurs embarqués d'un véhicule en cas d'accident. L'AMICE est un observateur de la Plate-Forme Européenne d'Implémentation d'eCall.

Communications

Dès le début, il est apparu aux membres et au Conseil d'Administration que parallèlement aux groupes de travail qui étaient établis pour poursuivre les travaux substantiels de l'AMICE et de l'ACME dans les domaines économique et financier, juridique et des membres à membres, la nouvelle association aurait besoin d'une stratégie permettant de garantir l'efficacité de la communication interne et externe.

Le groupe de travail Communications a été chargé du développement d'une telle stratégie recouvrant toutes les activités de communication de l'AMICE, dont notamment le site web, la gestion des actualités (newsletter régulière, lettres aux membres, documents de politique, etc.) publications (rapport annuel, rapports d'étude, données statistiques), communiqués de presse, relations publiques (notamment des brochures d'information) ainsi que la connaissance et la gestion des informations.

En outre, le groupe a joué un rôle essentiel dans la création de l'identité visuelle de l'AMICE et la définition des messages clés, avec l'aide d'une agence de communication externe.

Le groupe participe également à la planification et au suivi du Congrès biennal de l'AMICE.

Site web de l'AMICE

Le site web de l'AMICE est opérationnel depuis le début de l'année 2009. Au cours du deuxième trimestre de l'année, il sera largement amélioré par l'ajout d'une zone réservée aux membres et protégée par un mot de passe. Celle-ci renforcera significativement la communication avec les membres car elle contiendra tous les documents nécessaires au travail au sein des task forces ainsi que les informations sur tous les membres et d'autres documents.

Newsletter de l'AMICE

La newsletter est publiée quatre fois par an en quatre langues (DE, EN, ES, FR), et est activement diffusée par e-mail à tous les membres ainsi qu'à un éventail de destinataires intéressés. Elle est de plus également disponible sur le site web de l'AMICE.

Dialogue social

Le Comité Européen pour le Dialogue Social en Assurance a été renforcé par une meilleure reconnaissance politique et ses différents partenaires sociaux se sont récemment entendus sur les futures priorités de ce comité. L'AMICE est un membre actif du comité, représentant les employeurs de l'assurance aux côtés du CEA (le Comité Européen des Assurances) et du BIPAR (la Fédération Européenne des Intermédiaires d'assurance).

En 2008, le comité s'est concentré sur l'élargissement de l'UE (en étendant les pratiques de dialogue social aux Etats membres de l'Europe centrale et orientale) et sur les conséquences du changement démographique. Les projets pour 2009 comprennent l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques pour le dialogue social dans le secteur de l'assurance.

L'AMICE a accueilli positivement une percée importante dans l'obtention d'une reconnaissance politique à haut niveau du modèle social européen : la Commission européenne a adapté ses directives d'étude d'impact pour la nouvelle législation : désormais, ces consultations doivent systématiquement rechercher la contribution des comités de dialogue social pertinents au regard des propositions comportant de potentielles implications sociales.

«Pour la Commission, il est essentiel que tous les employeurs, indépendamment de leur taille et de leur forme juridique soient représentés au niveau de l'UE. L'AMICE participe aux débats et projets en traitant les défis des domaines social et de l'emploi du secteur.

Le dialogue social représente un élément fondamental du Modèle Social Européen et le dialogue social au niveau de l'UE est crucial pour la gouvernance de celle-ci.

«Le rôle des partenaires sociaux est reconnu par le Traité et les partenaires sociaux sont consultés de manière formelle par la Commission sur toute initiative législative dans le domaine social. Ce sont également des acteurs clés en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne et la modernisation des politiques d'emploi et de protection sociale.»

Jean-Paul Tricart, Responsable d'unité – Dialogue social européen, Commission européenne

Social Economy Europe

L'AMICE est un membre de Social Economy Europe (SEE) qui rassemble les coopératives, mutuelles, associations et fondations au niveau européen. L'économie sociale européenne représente 10% des entreprises et 6% de l'emploi. Les membres de la SEE sont des entreprises privées démocratiques qui donnent la priorité au capital humain sur le capital financier.

L'économie sociale continue d'être au premier plan de l'agenda politique : en novembre 2008, elle était le thème d'une importante conférence au Conseil de l'Europe et au Parlement européen, à Strasbourg. L'AMICE a participé à la conférence sur un certain nombre de sujets dont le développement d'organisations d'économie sociale dans un cadre législatif européen hétérogène. De manière significative, l'économie sociale a également été le sujet d'un rapport d'initiative du Parlement européen. La parlementaire Patrizia Toia (ALDE, Italie), auteur du rapport, a souligné que le modèle d'économie sociale est fortement ancré dans l'économie de marché et qu'il doit donc être reconnu et respecté sur le marché intérieur.

Notant que l'économie sociale est reconnue par le Traité européen, la SEE appelle à une vision commune du développement au sein de l'UE qui englobe la diversité et cherche à adapter le cadre législatif et réglementaire aux caractéristiques spécifiques de l'économie sociale.



De membre à membre

Une fonction clé de l'AMICE consiste à proposer un forum concurrentiellement neutre dans le cadre duquel tous les membres, petits et grands, peuvent créer des réseaux et points de référence sur des problèmes donnés. Le groupe de travail membre à membre de l'AMICE est le lieu de rencontre où les membres échangent leurs connaissances et leur expérience sur des sujets qui comptent dans leur activité d'assurance quotidienne.

Afin de soutenir les activités de ses membres, l'AMICE coordonne un certain nombre de task forces qui traitent de sujets spécifiques, telles que la gestion des sinistres automobiles, la réassurance et les accidents du travail.

L'AMICE organise régulièrement des séminaires et conférences avec une participation élargie des membres pour promouvoir l'échange des meilleures pratiques sur des thèmes spécifiques. Les réseaux de membres évoluent en fonction des besoins et des exigences des membres de l'AMICE.

Réassurance : une activité sur mesure

Piet Haers de Secura (BE) et Président de la task force Réassurance de l'AMICE, explique pourquoi la réassurance devient une composante de plus en plus importante de l'activité des assureurs mutuels et coopératifs.

Quel est l'ordre du jour de la task force Réassurance ?

La task force regroupe les professionnels de la réassurance et offre une plate-forme pour le dialogue et l'échange de points de vue sur un large éventail de sujets, depuis les tendances de renouvellement européennes jusqu'aux dernières techniques de gestion du risque, en passant par la situation des marchés locaux. Nous traitons essentiellement les défis des activités orientées sur le marché auxquels sont confrontés les gestionnaires de réassurance mutuelle et coopérative.

Qu'en est-il des initiatives de l'UE ?

La réassurance s'applique à toutes les lignes de l'activité

de l'assurance, c'est pourquoi nous nous efforçons de surveiller toutes les initiatives législatives pertinentes. Parmi celles-ci, la Directive Solvabilité II est de loin la plus importante. En règle générale, les assureurs mutuels n'ont pas la même facilité d'accès aux capitaux que les assureurs publics ou privés.

Bien que son effet varie d'un assureur à l'autre, en règle générale, Solvabilité II modifiera significativement la demande de couverture de réassurance. La réassurance offre clairement une solution pour la réduction du risque et la satisfaction des exigences accrues en matière de capitaux.



Piet Haers

Des projets proactifs sont-ils prévus ?

Nous organisons régulièrement des événements qui visent à aborder les besoins spécifiques du marché. Notre événement d'avril 2009, accueilli par Syneteristiki Insurance Company, a ainsi rassemblé les professionnels et spécialistes de la réassurance pour évoquer les problèmes clés, dont notamment la notation des réassureurs, la modélisation des catastrophes, la pandémie, et Solvabilité II.

Nous cherchons délibérément à faire en sorte que nos événements gardent une échelle humaine. L'activité de la réassurance se fonde sur la confiance mutuelle et les meilleurs résultats sont obtenus par le contact personnel.

Événements membre à membre 2008/2009

| | |
|--|-------------------------------|
| Séminaire CSR | 23-24 oct 2008 Paris |
| Réunion des gestionnaires de réassurance | 23-24 avr 2009 Athènes |
| Séminaire sur les accidents du travail | 11-12 mai 2009 Lisbonne |
| Séminaire sur les sinistres automobiles | 24-25 sept 2009 Niort (FR) |

Responsabilité Sociale des Entreprises

Il a été affirmé que les assureurs mutuels et coopératifs ont génétiquement une inclination particulière pour la RSE. La mutualité est depuis toujours un mouvement basé sur les valeurs, c'est pourquoi, bien avant la naissance d'expressions telles que «RSE» et «durabilité», les mutuelles se comportaient instinctivement de façon socialement responsables.

Dès sa création, l'AMICE et par conséquent, ses membres, a rapidement créé une task force sur la RSE. Celle-ci offre une opportunité de partager l'expérience et de discuter

des évolutions récentes, notamment en ce qui a trait aux relations entre partenaires et de la tâche complexe de mesure, suivi et reporting sur la RSE. La RSE étant un concept multidimensionnel susceptible de recouvrir une large gamme d'initiatives sociales, économiques et environnementales, la task force donne un aperçu des problèmes rencontrés lors de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise, tout en se concentrant sur les critères de reporting les plus pertinents pour les assureurs mutuels et coopératifs.

«La responsabilité sociale des entreprises est une partie naturelle des valeurs d'une entreprise mutuelle et coopérative. Cependant, seuls un véritable engagement et une stratégie plaçant la responsabilité au cœur des opérations des entreprises permettent de générer un avantage concurrentiel.»

Anu Pykkänen, Président de la task force RSE de l'AMICE

RSE : «les huit commandements du succès»

En octobre 2008, les assureurs mutuels et coopératifs européens se sont rassemblés à Paris afin de participer au séminaire de l'AMICE sur la responsabilité sociale d'entreprise, qui était accueilli par la MACIF. L'animateur du séminaire et membre de l'AMICE, David Radford de LV= (UK) donne son point de vue sur les principales conclusions.



David Radford

Pourquoi l'AMICE a-t-elle organisé ce séminaire ?

Le séminaire a été l'occasion de rassembler les plus grands experts et praticiens de la RSE afin de découvrir les dernières tendances et pratiques de la RSE dans le secteur des services financiers.

Qu'avez-vous appris grâce à cet événement ?

Un des temps forts fut le partage d'expérience dans les ateliers. Les assureurs de toute l'Europe ont décrit les différents défis auxquels ils étaient confrontés lors de l'intégration de la stratégie de RSE dans leurs organisations. Les aspects pratiques de la mesure, de la gestion et du reporting sur l'exécution de la RSE ont également été très appréciés des participants.

Quel conseil donneriez-vous aux praticiens de la RSE ?

Chaque entité possède son propre profil de RSE, qui lui est spécifique, pourtant, le séminaire nous a permis d'identifier des caractéristiques communes aux programmes de RSE réussis.

Les assureurs qui observent les « huit commandements du succès » peuvent prévoir que la RSE sera profitable à leur organisation et aux communautés qu'ils servent :

1. **La RSE concerne les hommes** – alors commencez par engager et mobiliser les employés ; cette approche identifie également les priorités potentielles de votre programme de RSE.
2. Démontrez toujours la **pertinence commerciale** de votre activité de RSE, telle que les synergies avec les offres de produits, notamment les initiatives de conduite plus sûre pour les assureurs automobiles.
3. Soyez **authentique** sur le niveau d'engagement de vos organisations envers la RSE ; s'engager sans substance, génèrera vite des effets boomerang.
4. La RSE nécessite le **leadership de la direction**. Votre PDG doit également être votre Directeur de la responsabilité.
5. Ayez connaissance du véritable **intérêt du consommateur**. Les efforts de RSE ne trouveront un écho que s'ils sont basés sur des hypothèses pratiques, effectuez au préalable une étude de consommateur.
6. Maintenez l'**orientation stratégique** de votre activité de RSE. Mieux vaut limiter l'activité aux régimes concernés uniquement et ne pas diluer vos efforts en tentant de tout couvrir.
7. Veillez à ce que la pratique de RSE soit encadrée par des **politiques solides**.
8. La RSE exige une approche structurée et coordonnée de la **gestion des partenaires**.

Congrès d'Helsinki

Les assureurs européens, responsables politiques, contrôleurs, chefs d'entreprises et groupes de la société civile se sont rassemblés à Helsinki en juin 2008 à l'occasion du Congrès européen inaugural de l'Assurance mutuelle et coopérative de l'AMICE. Deux cents délégués ont ainsi participé à cet événement de deux jours centré sur le changement, qu'il concerne les aspects réglementaires, de consommation, démographiques ou opérationnels.

La réglementation des services financiers sur un marché en évolution ainsi que les implications des changements démographiques imminents sur la société européenne ont été abordés en détail. Un débat sur la gestion du risque d'entreprise impliquant les principaux réassureurs et consultants a apporté un aperçu précieux des dernières tendances et des attentes du marché tout en suscitant une prise de conscience de la manière dont la gestion du risque des mutuelles et coopératives est perçue par les partenaires externes.

Préserver la satisfaction du client

Lors de la présentation des conclusions d'une étude paneuropéenne de jeunes gens qui a été menée afin de donner un aperçu au Congrès de l'AMICE, Christian Bieck de l'IBM Institute for Business Value a analysé les futures attitudes, valeurs et comportements envers l'assurance.

- Lors de la détermination des catégories de consommateurs, des distinctions peuvent être réalisées entre les attentes divergentes en termes de produits, services, et concernant la relation assureur-client.
- Les indications montrent que les stratégies européennes efficaces de marketing chercheront à éviter de cibler un profil de client uniforme et sauront plutôt identifier et adapter l'évolution des variations au sein des segments démographiques classiques.
- De plus en plus, les clients recherchent des sources d'information transparentes et fiables, les générations plus jeunes s'appuyant fortement sur internet et les réseaux sociaux.

Les membres de l'AMICE donnent leur avis sur le Congrès

Alain Gajan, du groupe La Mondiale (France): «Je suis très satisfait de ce Congrès, nous devons nous coaliser et créer un syndicat professionnel puissant afin de défendre, promouvoir et préserver la mutualité.»



Luca Filippone, de Società Reale Mutua di Assicurazioni (Italie): «J'apprécie beaucoup l'opportunité d'acquérir une meilleure compréhension des inquiétudes partagées par les mutuelles et des stratégies visant à défendre la mutualité en Europe. S'informer des exemples de bonnes pratiques auprès des collègues des autres marchés est toujours intéressant et est utile à mon entreprise au niveau local.»

Florence Kusters, d'Ethias (Belgique): «L'événement était bien organisé et a atteint pleinement ses objectifs concernant mes attentes en termes de réseau – revoir des collègues connus mais aussi faire connaissance avec des nouvelles personnes était vraiment très appréciable.»



A vos agendas !

Le prochain Congrès de l'AMICE se tiendra à Gènes, Italie, les 24-26 mai 2010.



Gouvernance et financement de l'AMICE

L'AMICE est une association internationale sans but lucratif de droit belge (aisbl/ivzw), fondée le 6 décembre 2007. Son budget est presque exclusivement constitué des contributions des membres. AMICE ne perçoit aucun subside d'institutions publiques, nationales ou internationales.

L'organisme directeur suprême de l'AMICE est l'Assemblée Générale. En 2008, l'Assemblée Générale s'est tenue le 16 juin à Helsinki, dans le cadre du Congrès de l'AMICE.

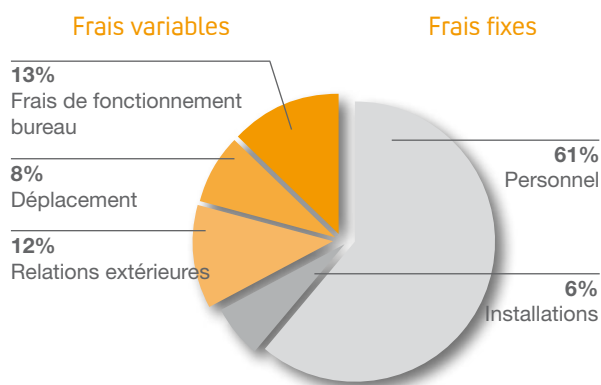
Le Président de l'Association est le Président du Conseil et de l'Assemblée Générale. L'actuel président est Asmo Kalpala de Tapiola (FI), son mandat s'étend jusqu'en 2010.

Le Conseil d'Administration est chargé de la gestion des activités de l'association et de s'assurer que les activités sont conformes à l'objet de l'association et aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale. Depuis le mois d'avril 2009, le Conseil d'Administration est constitué de 27 membres issus de 15 pays

Performances financières

Le premier exercice financier de l'association en 2008 (comprenant la période non opérationnelle du 6 au 31 décembre 2007) s'est clôturé sur un excédent de 154 723 EUR. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reporter cet excédent sur l'exercice 2009.

Les commissaires aux comptes de l'AMICE, Ernst & Young, ont porté un avis favorable sur les comptes 2007/2008. Une version complète des comptes annuels et du rapport des commissaires aux comptes sont disponibles séparément pour les membres de l'AMICE.



| Milliers d'€ | 2008 | 2007 |
|-----------------------------------|------------|------|
| Revenus | | |
| Revenu de cotisation | 848 | - |
| Autre revenu | 29 | - |
| Dépenses | | |
| Frais de personnel | - 441 | - |
| Installation | - 47 | - |
| Frais de fonctionnement de bureau | - 63 | - |
| Déplacements | - 61 | - |
| Evénements | - 14 | - |
| Relations extérieures | - 43 | - |
| Informatique | - 20 | - |
| Projets | - 27 | - |
| Autres | - 6 | - |
| Excédent | 155 | - |

Conseil d'administration de l'AMICE

Président



Asmo Kalpala, *Tapiola* (FI)

Vice-Présidents



Werner Görg, *Gothaer* (DE)



Rolf Soedjak, *SNS Reaal NV* (NL)

Trésorier



Jacques Forest, *P&V* (BE)

Membres

Gunnar Andersson, *Folksam*, SE
Jörn Anker-Svendsen, *LB Group*, DK
Urs Berger, *Swiss Mobiliar*, CH
Grzegorz Buczkowski, *TUW SKOK*, PL
Christian Collin, *Groupama*, FR
Jean-Luc de Boissieu, *GEMA*, FR
Donato Deganutti, *Unipol Gruppo Finanziario*, IT
Michel Dupuydauby, *ROAM*, FR
Cor Ensing, *Univé Drenthe Overijssel*, NL
Rolf-Peter Hoenen, *HUK-Coburg*, DE
Luigi Lana, *Società Reale Mutua di Assicurazioni*, IT
Daniel Lenoir, *FNNF*, FR
Róbert Lilli, *KÖBE*, HU
Hans-Christian Marschler, *R+V Versicherung AG*, DE
Pablo Mongelos, *Seguros Lagun Aro*, ES
Mike Rogers, *LV=*, UK
Mogens N. Skov, *Købstædernes Forsikring*, DK
Ann Sommer, *Länsförsäkringar*, SE
Shaun Tarbuck, *AMI*, UK
Bernard Thiry, *Ethias*, BE
Abed Yacoubi Soussane, *MAMDA*, MA
Georg Zaum, *Mecklenburgische
Versicherungsgesellschaft a.G.*, DE
Dimitrios Zormpas, *Syneteristiki*, GR

«...la composition du Conseil représentera la diversité, la représentation géographique et le type d'activité des membres de l'association.»

Art. 12.1.4 des statuts de l'AMICE

Structure de travail

➤ Groupe de travail Economie et finance

Président: Werner Görg (DE), jusqu'en avril 2009
Gunnar Andersson (SE), à partir d'avril 2009

Task force Solvabilité II

Co-présidents : Yanick Bonnet (FR)
Markku Paakkanen (FI)

Task force Comptabilité

Co-présidents : Fabrice Genoun (FR)
Catharina Henkow (SE)

Task force Financement durable

Président: en attente

➤ Groupe de travail Affaires juridiques

Président: Christian Collin (FR), jusqu'en avril 2009
Luigi Lana (IT), à partir d'avril 2009

Task force Statut de Mutuelle Européenne (EMS)

Co-présidents : Jeanne-Marie Camboly (FR)
Renaud Huard (FR)

Task force Affaires juridiques

Président: Prof. Eduardo Greppi (IT)

➤ Groupe de travail Membre à Membre

Président: Mogens N. Skov (DK)

Task force RSE

(Responsabilité Sociale des Entreprises)

Président: Anu Pylkkänen (FI)

Task force Gestionnaires des Sinistres Auto

Président: Gilles Bezençon (CH)

Task force Réassurance

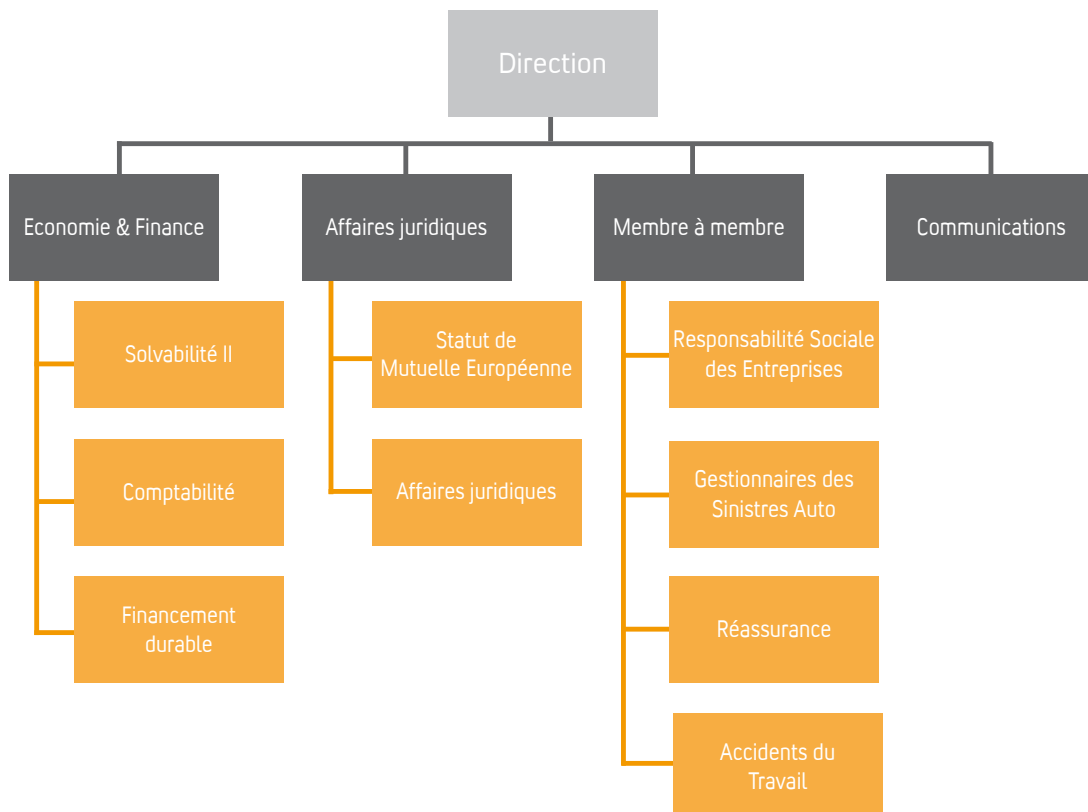
Président: Piet Haers (BE)

Task force Assurance Accidents du Travail

Président: Renaud Rosseel (BE)

➤ Groupe de travail Communications

Président: William Schouten (UK),
jusqu'en février 2009
Grzegorz Buczkowski (PL),
à partir d'avril 2009



Secrétariat de l'AMICE

AMICE Secretariat

Rue du Trône 98
B-1050 Bruxelles
Belgique

Tél: +32 2 503 38 78 – Fax: +32 2 503 30 55



Gregor Pozniak

Secrétaire général
Tél: +32 2 609 56 41
Email: gregor.pozniak@amice-eu.org

Catherine Hock

Secrétaire générale adjointe
– Affaires juridiques et publiques
Tél: +32 2 609 56 43
Email: catherine.hock@amice-eu.org

Helen Sheppard

Secrétaire générale adjointe
– Membres, gouvernance et communication
Tél: +32 2 609 56 42
Email: helen.sheppard@amice-eu.org

Silvia Herms

Conseiller Senior
– Affaires économiques et financières
Tél: +32 2 609 56 44
Email: silvia.herms@amice-eu.org

Marlen Freire

Assistante administrative
Tél: +32 2 503 38 78
Email: secretariat@amice-eu.org

«J'adresse mes sincères remerciements à l'excellente équipe du Secrétariat de l'AMICE. Mes deux adjointes, Catherine Hock et Helen Sheppard, constituent la base, le cœur, et plus important encore, la mémoire du secrétariat. Grâce à elles, l'AMICE a été en mesure d'assurer le lien avec ses organisations antérieures et leurs membres tout au long du processus de transition. Silvia Herms représente le symbole visible de l'expertise de l'AMICE dans les affaires techniques d'assurance et Marlen Freire symbolise le fait que l'AMICE a trouvé une nouvelle structure efficace.»

Secrétaire général, Gregor Pozniak
dans son rapport aux membres lors
de l'Assemblée générale de l'AMICE de 2009.

Allemagne

Alte Leipziger Lebensversicherung a.G., Bayerische Beamten Lebensversicherung a.G., Concordia Versicherungs-Gesellschaft a.G., Continentale Krankenversicherung a.G., DEBEKA Verischerungsvereine, DEVK Deutsche Eisenbahn Versicherung Lebensversicherungsverein a.G., DEVK Deutsche Eisenbahn Versicherung Sach- u. HUK-VVaG, Gartenbau-Versicherung VVaG, Gothaer Konzern, GWV-Kommunalversicherung, Hallesche Krankenversicherung a.G., HDNA VvaG, HDI - Haftpflichtverband der Deutschen Industrie V.a.G., HUK-Coburg Haftpflicht-Unterstützungskasse kraftfahrender Beamten Deutschlands a.G. in Coburg, IDUNA Vereinigte Lebensversicherung aG für Handwerk, Handel und Gewerbe, INTER Krankenversicherung AG, Itzehoer Versicherung Brandgilde von 1691 VvaG, LVM Landwirtschaftlicher Versicherungsverein Münster a.G., Mecklenburgische Versicherungs-Gesellschaft a.G., OKV - Ostdeutsche Kommunalversicherung a.G., R+V Versicherung AG, Signal Krankenversicherung a.G., Signal Unfallversicherung a.G., Stuttgarter Lebensversicherung a.G., Vereinigte Hagelversicherung VvaG, Volkswohl Bund Lebensversicherung a.G., Württembergische Gemeindeversicherung a.G.
Verband der Versicherungsvereine a.G. e.V.

Autriche

Austria Versicherungsverein a. G. Privatst., Collegialität Versicherung a.G., Österreichische Hagelversicherung

Belgique

AMMA Assurances, Emani, Ethias, Fédérale Assurance, Mensura Caisse Commune, P&V Assurances SCRL, SECURA N.V., SECUREX Vie
UAAM (Union des Associations d'Assurances Mutuelles)

Danemark

ALKA, Købstædernes Forsikring, LB Group, Lokal Forsikring GS, Sygeforsikringen «danmark», Thisted Forsikring, Tryggingarfelagid Føroyar,

Ulykkesforsikringsforbundet for Dansk Fiskeri
Danish Association of Mutual Insurance Companies

Espagne

A.M.I.C. - Asociación Mutualista de la Ingeniera Civil, ASEMAS, MUSAAT Mutua de Seguros a prima fija, MUSSAP Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija, Mutua de Propietarios Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija, Mutua MMT Seguros Sociedad Mutua de Seguros a prima fija, MUTRAL, Pelayo Mutua de Seguros, Seguros Lagun Aro S.A.
Confederación Española de Mutualidades

Finlande

Ålands Ömsediga Försäkringsbolag, Fennia Mutual Insurance Company, Local Insurance Mutual Company, Tapiola Insurance Group

France

AREAS, Assurances Mutuelles de Picardie, Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics, Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance (CMMMA), CGPA, Covea SGAM (MMA, GMF, MAAF), GAMEST, Groupama SA, La Comtoise, La Mondiale Groupe, La Mutuelle d'Assurance des Pharmaciens, La Sécurité Familiale, L'Auxiliaire, Le Conservateur, L'Etoile, MACIF, M.A.C.S.F Groupe, MAIF, MATMUT, Mutuelle Centrale de Réassurance, Mutuelle de Poitiers Assurances, Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF), Mutuelle Saint-Christophe Assurance, Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales (REMA), SHAM (Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles), S.M.A.B.T.P. & S.M.A.VIE B.T.P., thélé assurance
FNMF (Fédération nationale de la Mutualité Française)
GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances)
ROAM (Réunion des Organisations d'Assurance Mutuelle)

Grèce

Syneteristiki Insurance Co.

Hongrie

KÖBE, TIR Biztosító Egyesület

Italie

ITAS Group, Società Reale Mutua di Assicurazioni, Unipol

Pays-Bas

Bovemij Verzekeringen N.V., efm Onderling Schepenverzekering, Leeuwarder Onderlinge Verzekeringen U.A., NOFF, OOM Holding NV, Onderlinge Verzekeringsmaatschappij Donatus, SNS REAAL NV, Univé Drenthe-Overijssel, Univé Zuid-Holland, Zevenwouden

Pologne

TUW TUW, TUW SKOK

Portugal

Mutua dos Pescadores, Companhia de Seguros SAGRES S.A.

Royaume-Uni

Co-operative Financial Services, The Cornish Mutual Assurance Co. Ltd, LV=, NFU Mutual
Association of Mutual Insurers (AMI)

Slovenie

Vzajemna Mutual Insurance Company

Suède

AFA Life, Folksam, Länsförsäkringar

Suisse

Emmental Versicherung, Mutuelle Vaudoise, Swiss Mobiliar Holding Ltd.

Membres associés

MAMDA (Maroc)
Groupe SONAM Assurances (Sénégal)

Observateur

Swiss Reinsurance Company

Membres de l'AMICE au 21 avril 2009

L'AMICE représente directement 125 assureurs mutuels et coopératifs et 1600 autres indirectement, via l'adhésion de 8 associations nationales d'assureurs mutuels.

L'adhésion active à l'AMICE est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs européens et leurs associations nationales. L'adhésion en tant que membre associé est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs non européens.

Les autres parties intéressées peuvent demander le statut d'observateur.

Les membres de l'AMICE comprennent des assureurs de toute taille (certains parmi les plus grands acteurs européens, d'autres très petits) ainsi que toutes les lignes d'activité (vie, automobile, santé, agriculture, etc.).





Association of Mutual Insurers and
Insurance Cooperatives in Europe aisbl
Rue du Trône 98 | B-1050 Bruxelles | Belgique
T: +32 2 503 38 78 | F: +32 2 503 30 55
secretariat@amice-eu.org | www.amice-eu.org